

Date de dépôt : 28 octobre 2015

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion de la Fondation pour les zones agricoles spéciales pour l'exercice 2014

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Préambule

Le Conseil d'Etat communique au Grand Conseil le rapport annuel de gestion établi conformément à l'article 7 de la loi concernant la constitution de la Fondation pour les zones agricoles spéciales (PA 330.00), du 19 septembre 2008.

Ce rapport comprend le rapport administratif, soit le rapport d'activité et de rémunération de la Fondation, ainsi que ses états financiers 2014 révisés, approuvés par le conseil de fondation le 30 avril 2015. En date du 28 octobre 2015, le Conseil d'Etat a donné son approbation au rapport administratif, conformément à l'article 4 des statuts de la Fondation (PA 330.01).

Constituée le 25 novembre 2008 par l'entrée en vigueur de la loi PA 330.00, la Fondation pour les zones agricoles spéciales (ci-après : la Fondation) a pour principale mission d'assurer la gestion foncière des zones agricoles spéciales, destinées à accueillir les serres et autres installations nécessaires à la production agricole non tributaire du sol.

Les périmètres de ces zones, approuvés par le Conseil d'Etat le 24 janvier 2007, comprennent les principaux secteurs à vocation maraîchère ou horticole de la Plaine de l'Aire, des anciens marais de Veyrier-Troinex, ainsi qu'une partie du territoire agricole des communes de Bardonnex et Plan-les-Ouates. Deux secteurs de moindre superficie sont situés sur les communes de Satigny et Collonge-Bellerive.

Dans la limite des compétences qui lui sont attribuées par la loi, la Fondation peut également planifier, réaliser et exploiter les équipements à caractère collectif associés aux serres tels que les voiries, les canaux de stockage et d'évacuation des eaux et les espaces à vocation naturelle.

2. Organisation de la Fondation

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la Fondation, ses organes sont les suivants :

- a) le conseil de fondation;
- b) le comité de direction;
- c) l'organe de révision.

2.1 Le conseil de fondation

Composition du conseil de fondation en 2014 :

- 3 représentants de l'Etat de Genève :
M^{me} Karine Salibian Kolly, M. Alain Bidaux, M. Bernard Trottet;
- 2 représentants de l'Association des communes genevoises :
M. Potter van Loon, M. Dinh Manh Uong;
- 2 représentants de l'Union maraîchère de Genève :
M. Alexandre Cudet, M. Philippe Magnin;
- 1 représentant d'AgriGenève :
M^{me} Martine Roset;
- 1 représentant du Groupement technique horticole genevois :
M. Jacques-Olivier Elmer.

2.2 Le comité de direction

Le comité de direction a été désigné en 2009, de la manière suivante :

- Président : M. Dinh Manh Uong
- Vice-président : M. Alexandre Cudet
- Directrice : M^{me} Catherine Bertone

2.3 Organe de révision

La révision de la comptabilité et des comptes annuels de la Fondation est confiée à Multirévision belzer & cie SA.

3. Activité déployée par la Fondation

L'activité de la Fondation durant l'année 2014 est décrite dans le rapport administratif annexé. Elle peut se résumer, pour l'essentiel, de la manière suivante :

Poursuite de la mise en œuvre des ouvrages collectifs, tels que la césure de la Grande-Mer inaugurée le 25 septembre 2014 à Troinex ou, dans le prolongement, la césure de la Cantonnière. A noter que les césures vertes sont des zones de compensation hydrauliques et agro-écologiques situées le long des serres. Des études complémentaires ont été réalisées pour le projet de césure de Lully-Léchat qui pourrait débiter, avec les travaux de la serre adjacente, d'ici fin 2015.

La Fondation fait également partie intégrante du programme de développement régional pour la réalisation de 16 projets bénéficiant de soutiens cantonaux et fédéraux d'une vingtaine de millions de francs sur 6 ans. C'est ainsi que la Fondation a pu soutenir les césures précitées et les études y relatives.

La Fondation a débuté un programme de communication afin d'ancrer son rôle au sein du contexte genevois, par l'inauguration de la césure de la Grande-Mer et la journée d'information à Lully le 1^{er} novembre 2014.

4. Situation financière

4.1 Investissements

Pour mener à bien ses missions, la Fondation bénéficie d'un transfert d'une part de crédit de deux millions de francs provenant de la loi de renaturation de l'Aire (L 9522), octroyée à titre de compensation des emprises du projet en faveur de l'agriculture locale. Une somme de 1 550 000 F a d'ores et déjà été versée par l'Etat à la Fondation. Quant au solde, il sera transféré prochainement par l'Etat soit sous forme de terrains, soit sous forme de soulte financière. Les terrains susceptibles d'être cédés à la Fondation sont ceux acquis par l'Etat dans le cadre de la renaturation de l'Aire, mais dont l'usage ne s'est pas révélé nécessaire pour la bonne exécution du projet.

En complément de ce financement, la Fondation dispose de subventions publiques fédérales et cantonales issues de la loi sur les infrastructures agricoles durables (L 10850) liée à la concrétisation du projet de développement régional.

4.2 Fonctionnement

Pour faire face à ses dépenses de fonctionnement, la Fondation est au bénéfice de la loi accordant à la FZAS une indemnité annuelle de 100 000 F pour les années 2011 à 2014 (L 10764), adoptée par le Grand Conseil le 18 mars 2011.

En outre, le Grand Conseil a adopté, le 13 mars 2015, le renouvellement du contrat de prestations de la Fondation pour les années 2015 à 2018 (L 11495).

Cette indemnité de fonctionnement, qui est réduite de 1% à partir de 2015 dans le cadre des mesures d'économies, est inscrite au budget annuel de l'Etat, sous le programme F 05 « Politique agricole ».

4.3 Comptes 2014

Le résultat du compte d'exploitation de la Fondation pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 présente un déficit de 17 975 F.

Le conseil de fondation examine des mesures pour arriver à l'équilibre financier à terme.

4.4 Bilan 2014

Le bilan au 31 décembre 2014 s'établit à 2 279 423 F. L'actif comprend la somme de 1 369 771 F déposée sur le compte de la Fondation, le solde de la créance de l'Etat de 450 000 F, ainsi qu'un total d'actifs immobilisés de 450 490 F.

Au niveau du passif, on constate que le capital de la Fondation enregistre une perte reportée de 10 110 F. En outre, la part des résultats cumulés 2011-2014 revenant à l'Etat de Genève (10 567 F) est enregistrée en fonds étrangers, conformément aux dispositions contractuelles. Cette part sera retenue sur le versement de l'indemnité prévue par la loi 11495.

5. Conclusions

Grace à l'octroi d'une indemnité annuelle de 99 000 F accordée par l'Etat pour la période 2015 à 2018 après la réduction de 1%, la Fondation continuera à être opérationnelle. Elle a pu initier son action dans les domaines de la gestion foncière et de l'étude des aménagements collectifs connexes aux serres.

Cependant, la Fondation se doit de dégager des bénéficiaires afin de résorber sa perte reportée au bilan et de se constituer ainsi un capital.

Pour 2015, la Fondation prévoit de poursuivre ses activités utiles au développement de la zone agricole spéciale tout en améliorant sa capacité organisationnelle à travers la révision de ses outils légaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP

Annexes :

- *Rapport administratif et financier 2014 approuvé par le conseil de fondation*
- *Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014*

FONDATION POUR LES ZONES AGRICOLES SPECIALES

RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2014



Césure de la Grande-Mer, printemps 2015

Table des Matières

	Mot du Président	3
I.	But de la Fondation	4
II.	Organigramme	4-5
III.	Résumé des séances du Conseil de Fondation	6-7
IV.	Résumé des travaux du comité de la Fondation	8
V.	Projets ouverts ou poursuivis en 2014	9-12
VI.	Perspectives	13

Mot du Président



Durant l'année 2014, la Fondation pour les zones agricoles spéciales a concrétisé la réalisation de deux césures en collaboration avec ses différents partenaires, qu'ils soient étatiques, communaux et privés. Enfin, la Fondation a obtenu l'autorisation pour la grande césure de Lully-Léchat fin 2014 ce qui permettra d'être prêt lors de la réalisation de la serre adjacente. Finalement, des césures complémentaires de la Cantonnière 2 et de Lully-Cornaches pourront compléter ces espaces à vocation environnementale pour créer un réel maillage vert – bleu dans les zones agricoles spéciales.

En parallèle à ces aménagements, la Fondation a mis l'accent en 2014 sur la communication et l'information, notamment en développant une exposition sur le thème « *Une serre c'est quoi ?* ». La manifestation présentée dans un premier temps à Lully a permis aux habitants et élus intéressés de découvrir le monde maraîcher et horticole par le biais d'un film, de visites de serres, de panneaux thématiques et d'espaces ludiques pour les enfants.

D'autre part, les négociations avec le canton se sont poursuivies afin d'obtenir une simplification des procédures d'autorisation de construire et une meilleure collaboration avec notre Fondation qui assure actuellement une part importante de la coordination et de l'information autour de cette thématique. A ce sujet, nous saluons l'accord de principe obtenu avec la direction générale de l'office de l'urbanisme pour une délégation d'une partie de la procédure du plan localisé agricole.

Finalement, début 2015, le Grand Conseil a reconduit le contrat de prestation quadriennal permettant à la Fondation d'assurer son fonctionnement. Si nous saluons cette confiance, nous regrettons néanmoins que les moyens ne soient pas à la hauteur des missions et objectifs définis par le canton et les attentes du monde agricole. C'est pourquoi, le conseil de fondation a décidé début 2015 de prendre contact avec l'ensemble des partenaires de la FZAS, qu'ils soient étatiques, communaux ou privés afin de clarifier les attentes et rôles vis-à-vis de notre Fondation.

Dinh Manh Uong

Président

I. Buts de la Fondation pour les zones agricoles spéciales

La loi concernant la constitution de la Fondation pour les zones agricoles spéciales adoptée par le Grand Conseil mentionne dans les alinéas 1 et 2 de l'article 2 de la loi les buts de la Fondation :

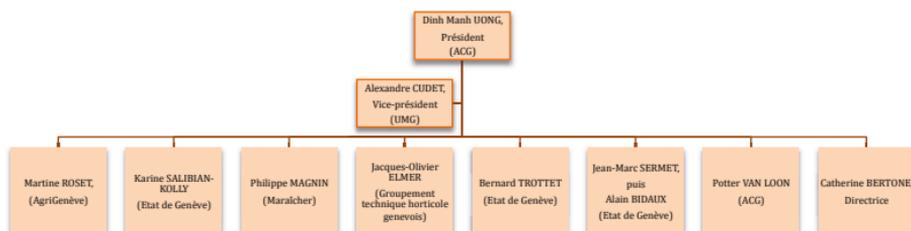
Art. 2

¹La fondation a pour but de définir, promouvoir, de développer et d'améliorer la structure foncière dans les zones agricoles spéciales, voire de réaliser et d'exploiter les équipements collectifs y relatifs.

²À cette fin, elle peut se porter acquéreur de tous terrains utiles dans les zones agricoles spéciales, ainsi qu'en zone agricole de façon à pouvoir précéder à des échanges en zone agricole spéciale.

II. Organigramme de la Fondation pour les zones agricoles spéciales au 31.12.2014

Conseil de Fondation :



Comité de direction

Le comité de direction est composé de :

Monsieur Dinh Manh UONG, Président de la Fondation
Monsieur Alexandre CUDET, Vice-président de la fondation
Madame Martine ROSET, Experte externe sans droit de vote
Madame Catherine BERTONE, Directrice
Madame Olivia BOUTAY, Directrice ad interim

Conseil de Fondation

Monsieur Dinh Manh UONG, Président de la Fondation
Monsieur Alexandre CUDET, Vice-président de la Fondation
Madame Catherine BERTONE, Directrice de la Fondation
Madame Martine ROSET, Membre
Madame Karine SALIBIAN KOLLY, Membre
Monsieur Jacques-Olivier ELMER, Membre
Monsieur Philippe MAGNIN, Membre
Monsieur Jean-Marc SERMET, Membre jusqu'au 7 mai 2014
Monsieur Alain BIDAUX, Membre à partir du 7 mai 2014
Monsieur Bernard TROTTEY, Membre
Monsieur Potter VAN LOON, Membre

Organe de révision des comptes

La fiduciaire Multirévision Belzer & Cie SA a été nommée pour la révision des comptes 2014 de la Fondation.

III. Résumé des séances du Conseil de Fondation

Séance du 16 janvier 2014

La séance du 16 janvier a été spécialement dévolue aux réflexions sur le renouvellement du contrat de prestation. En effet, la subvention quadriennale de fonctionnement de l'Etat qui a permis à la fondation de démarrer réellement ses activités depuis 2011 est arrivée à son échéance fin 2014. La demande pour le renouvellement de cette subvention a donc été étudiée et le conseil a souhaité se réunir pour développer une stratégie d'avenir.

Un bilan des différents volets ont été discutés:

Volet administratif

Le bilan est positif avec, depuis l'année 2011, l'engagement d'une directrice et la mise en place de l'organisation de la Fondation (enregistrement au registre foncier, mise en place d'un système de contrôle interne, suivi administratif et financier, création d'un site internet, etc.).

Volet foncier

D'un point de vue foncier, le bilan concerne les actions telles que la réalisation d'une enquête foncière, l'adoption d'une grille de prix et l'acquisition de trois parcelles.

Le bémol concerne les parcelles promises par l'Etat et qui depuis la création de la fondation en 2008 ne sont toujours pas en sa possession ce qui constitue un réel frein aux activités d'opérateur foncier et de réalisation des césures.

Volet infrastructures

Concernant la mise en œuvre des infrastructures collectives, la Fondation s'est dotée d'une directive précisant ce domaine. Les infrastructures mises en place directement par la Fondation concernent avant tout la réalisation des césures. A ce sujet, la Fondation a défini en 2011, sur la base d'un groupe de travail réunissant les services de l'administration, les communes et les maraîchers concernés, les principes régissant les césures à partir du schéma directeur des ZAS.

En 2014 on compte la réalisation de deux césures et trois projets prêts à leur mise en œuvre à court terme.

S'agissant d'autres types d'infrastructures, la Fondation pour les zones agricoles spéciales a participé à la précision du schéma directeur concernant les volets de gestion des eaux de ruissellement dans le secteur de Lully, de gestion des crues rares dans le secteur de Veyrier/Troinex, de gestion du trafic et des négociations liées aux besoins énergétiques.

Ces différentes études ont permis de préciser les attentes, impacts ou mesures nécessaires à l'aménagement des serres dans les zones agricoles spéciales. Néanmoins leur démarrage parfois tardif a pu retardé certains projets de serres alors que le schéma directeur est finalisé depuis 2006.

Le constat d'oubli régulier de la consultation de la FZAS sur les questions de planifications des ZAS (p.ex. s'agissant des modifications du nouveau PDcantonal) paraît dommage et il serait souhaitable de mettre en place une meilleure collaboration avec l'Etat à ce sujet.

Volet des procédures d'autorisations de construire

La Fondation pour les zones agricoles spéciales a évalué en 2011 les procédures et proposé des simplifications. Elle accompagne informellement les communes et requérants de PLA dans leur démarches afin de faciliter l'avancement de ces procédures et de fluidifier la transmission des informations.

Si un premier pas a été validé par la direction générale de l'office de l'urbanisme (OU) début 2015 pour une collaboration avec la FZAS, les modalités de collaboration entre l'Etat et la Fondation restent néanmoins encore à définir.

Le constat est également fait que si la FZAS est une plateforme intermédiaire très intéressante entre l'Etat, les communes et les maraîchers ou horticulteurs, les outils pour répondre aux missions qui lui ont été données restent insuffisants.

Enfin, un nouveau volet concernant la gestion d'une future zone agricole à vocation artisanale a également été discutée. Un groupe de travail est en cours de réflexion à ce sujet au sein de l'OU en collaboration avec AgriGenève.

Séance du 15 mai 2014

Cette séance concerne avant tout l'adoption des comptes et du rapport d'activité 2013. Les états financiers sont présentés par le réviseur de la Fondation.

La séance se poursuit avec l'adjudication des travaux de la césure de la Cantonnière. En effet, ces derniers pourront démarrer rapidement et concernent un investissement d'un montant de francs 118'507.45.- TTC ainsi qu'un mandat de suivi des travaux au bureau Cottier pour un montant de francs 12'976.50.- TTC. Les travaux de végétalisation (semis d'une prairie fleurie et plantation de haie) seront entrepris par un agriculteur de la région. La DGNP est entrée en matière pour la prise en charge de ces coûts. L'entier de ces frais concerne le fonds d'investissement.

Enfin, la DGEau et la commune de Bernex souhaitent préciser les questions liées aux eaux de ruissellement du coteau de Lully en lien avec la construction des futures serres de ce périmètre. Après discussion, le conseil accepte d'entrer en matière pour la prise en charge de cette étude étant donné le caractère émotionnel de cette thématique dans ce secteur et la répartition des charges entre l'Etat (prise en charge de la première phase de l'étude) et la commune (prise en charge du coût des travaux et de l'étude de détail si des mesures devaient être confirmées). Cette étude coûte le montant de 11'826.- TTC qui sera couvert par le budget de fonctionnement.

Finalement, la DGEau réclame un complément d'étude en lien avec les travaux projetés pour la réalisation de la césure Lully-Léchat et la modification du fonctionnement éventuel de gestion des eaux lors de crues dans le canal de Lully. Ces compléments n'avaient pas été demandés lors de la préparation du dossier en collaboration avec les services de l'Etat et la commune mais s'avèrent être à présent une condition indispensable au préavis de la DGEau. Le conseil accepte l'offre du bureau Cottier d'un montant de 10'654.- TTC sur le fonds d'investissement.

Pour terminer, le conseil approuve également une petite étude en lien avec la mise en place de la césure Lully-Cornaches au bureau Viridis pour un montant de 2'160.- TTC. Cette étude permettra d'effectuer le plan d'aménagement « vert » de cette césure et de répondre aux questions de la commune et de la DGNP à ce sujet.

Séance du 26 mai 2014

Cette séance a permis l'élection du comité de la Fondation qui a été renouvelé en confirmant les membres actuels, soit M. Dinh Manh UONG en tant que président et M. Alexandre CUDET en tant que vice-président.

Lors de cette séance, est discuté la demande de renouvellement du contrat de prestation. En effet, la Fondation, outre un souhait d'adaptation de sa base légale a également proposé un projet de renouvellement du contrat de prestation avec une augmentation de la subvention de fonctionnement portée à 120'000.- (au lieu de 100'000.- actuellement). Cette augmentation se justifie par le fait que les charges fixes sont actuellement quasiment de

100'000.-/an et qu'il n'y a donc pas de marge de manœuvre pour des mandats alors que ce point est un des objectifs fixés. En effet, différentes études sont régulièrement nécessaires pour répondre aux demandes des services de l'Etat. Néanmoins, le Conseil d'Etat ayant plafonné toutes les renouvellements de contrat de prestation aux montants actuels, le conseil de la FZAS décide de maintenir la demande à un budget de 100'000.-/an.

Les propositions liées aux perspectives de la FZAS restent intégrées en tant qu'objectif à atteindre d'ici la fin du contrat quadriennal, soit la consolidation de la Fondation par des modifications légales permettant l'obtention d'outils (p.ex. taxe d'équipement, droit de préemption, collaboration aux réflexions de planification, sous-traitance des PLAs, etc.).

Séance du 4 septembre 2014

Lors de cette séance tenue à l'Hôtel de Ville, le conseiller d'Etat en charge du département de l'environnement, de l'agriculture et des transports, M. Luc Barthassat, a exhorté les membres du conseil de fondation en rappelant les devoirs de chaque membre en terme de secret de fonction et de transparence.

Une discussion s'en est suivie et différentes thématiques ont été discutées telles que les difficultés que rencontre la Fondation et les maraîchers dans les procédures d'autorisation de construire, les problèmes de transferts fonciers ou la diminution du périmètre des ZAS. Si le conseiller d'Etat Luc Barthassat reconnaît les difficultés des représentants de l'administration pour prendre certaines décisions, il se dit néanmoins confiant dans le futur et rassure les membres présents dans la volonté du Conseil d'Etat de remédier à cette situation.

La séance se poursuit en passant en revue les différents projets de césures en cours : La césure de la Grande-Mer fera l'objet d'une inauguration prochainement tandis que la césure de la Cantonnière est en plein travaux. Les études complémentaires pour les césures du périmètre de Lully sont terminées et la convention avec l'UMG pour la césure de la Lissolle est en cours de finalisation.

Enfin, le représentant de la Direction générale de l'agriculture informe que des terrains appartenant à la commune de St-Julien, situés en ZAS pourraient être acquis par la Fondation si cette dernière est intéressée. Le conseil approuve à l'unanimité le principe d'acquisition de ces terrains.

Finalement, la représentant du département de l'environnement, de l'agriculture et des transports informe que le contrat de prestation de la FZAS a été approuvé par le CE et que ce dernier a donc été transmis au Grand Conseil. Néanmoins, une réduction linéaire de 1% sera probablement imposée.

Séance du 4 décembre 2014

Un des premiers points discuté lors de cette séance concerne l'adoption du contrat de prestation par le Grand Conseil. Ce sujet est à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission des finances mais l'adoption par le Grand Conseil ne pourra être effective avant 2015. Le comité pose donc la question aux représentant de l'Etat des conséquences pour le fonctionnement de la Fondation.

Enfin, le budget 2015 est présenté et approuvé. Selon ce budget, la Fondation couvre les charges fixes et n'a presque pas de marge de manœuvre pour d'autres dépenses. Un petit budget de 8'000.- est attribué aux actions de communication et des éventuels mandats devront être couverts par des subventions provenant des services de l'Etat.

Par la suite sont discutés les objectifs 2015-2018 ainsi que les nouveaux outils nécessaires. Le conseil décide de faire un état des lieux en prenant contact avec des partenaires externes afin de présenter une stratégie. En effet, si des modifications légales doivent être entreprises, les travaux devraient démarrer rapidement.

Les actions de communication et nombreux échanges ayant eu lieu ces derniers mois sont ensuite passés en revue. Il s'agit de l'inauguration de la première césure de la Grande-Mer, de la journée d'information réalisée à

Lully et de la réunion tenue à la serre des Marais avec la commission agriculture et environnement du Grand Conseil. Le bilan est très positif, ces différentes actions ayant permis de mieux faire connaître la Fondation, la situation de la production maraîchère et horticole à Genève ainsi que de diminuer certaines tensions. Le conseil souhaite développer d'autres actions d'information en 2015.

IV. Travaux réalisés par le comité de direction

L'année 2014 a permis de poursuivre la mise en œuvre des ouvrages collectifs tels que les césures. Les actions de communication ont plus spécifiquement été lancées en 2014.

Les tâches principales du comité ont consisté en :

1. Le bouclage des comptes 2013;
2. Le suivi des mandats Cottier concernant la réalisation des projets définitifs des césures de de Lully-Léchat et l'étude complémentaire concernant les eaux de ruissellement à Lully ainsi que les impacts du rejet des eaux dans le canal de Lully ;
3. Le suivi du mandat Viridis concernant les propositions d'aménagement de la césure Lully-Cornaches;
4. La demande de renouvellement du contrat de prestation précédée d'un bilan des travaux et besoins de la Fondation 2011-2013 ;
5. Le suivi des procédures d'autorisation des maraîchers en coordination avec l'office de l'urbanisme et l'appui pour l'avancement de ces dossiers ;
6. La participation au comité de l'association du PDR ;
7. Les négociations et synchronisations des travaux avec les propriétaires et maraîchers concernés pour la mise en œuvre des césures ;
8. Le suivi des travaux de la césure de la Cantonnière et la réalisation du solde des travaux de la Grande-Mer;
9. L'engagement d'une directrice ad intérim;
10. La participation au groupe de travail de l'OCEN concernant la problématique énergétique dans les ZAS ;
11. L'audition par la commission agriculture et environnement du Grand Conseil;
12. L'inauguration de la césure de la Grande-Mer ;
13. L'organisation d'une journée d'information sur la thématique « une serre c'est quoi ? » tenue à Lully ;
14. L'audition par la commission de l'aménagement du territoire du Grand Conseil concernant le déclassement du hameau de Arare-Dessus ;
15. Les négociations avec les différents services de l'Etat concernés pour accélérer le transfert des parcelles revenant à la FZAS ;
16. Les réflexions en lien avec les perspectives stratégiques de la FZAS ;
17. Le suivi financier et administratif de la FZAS;
18. La préparation des séances de conseil de fondation ;
19. Réalisation du budget pour l'exercice 2015.

V. Projets ouverts ou poursuivis en 2014

Césure de la Grande-Mer

Cette césure a été végétalisée en début d'année et inaugurée le 25 septembre 2014 en présence du conseiller d'Etat Luc Barthassat et du conseiller administratif de la commune de Veyrier, M. Luc Malnati et du comité de la FZAS.



Inauguration de la césure de la Grande-Mer.

De gauche à droite : M. Uong président de la FZAS, M. Malnati conseiller administratif de Veyrier, M. Luc Barthassat conseiller d'Etat, M. Alexandre Cudet président de l'UMG, Mme Roset, AgriGenève.

Césure de la Cantonnière

Les travaux de cette césure ont été réalisés durant l'été 2014 par de très bonnes conditions tandis que les plantations ont eu lieu en fin d'année.



Césure de la Cantonnière

Césure de Lully-Léchat

Ce projet de césure est prêt à l'exécution. Des études complémentaires ont du être réalisées à la demande de la DGEau afin de répondre à la précision des impacts sur la gestion des crues par le canal en cas de déversement des eaux de la césure dans ce dernier. Les résultats de l'étude Cottier étant satisfaisant et démontrant un impact quasi nul lors du fonctionnement du canal en conditions de pluies importantes, la DGEau a préavisé ce projet favorablement.

Le démarrage des travaux est prévu pour fin 2015, en synchronisation avec les travaux de la serre adjacente.

La question du transfert parcellaire reste d'actualité puisque la parcelle n° 1752 doit faire l'objet d'une recherche généalogique de la part du service des opérations foncières pour répondre aux conditions de la justice de paix à ce propos.

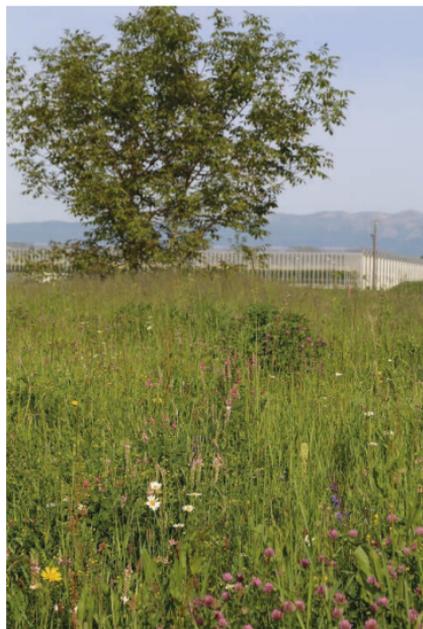
Les craintes sont donc encore importantes pour la réalisation effective de cet ouvrage nécessitant une acquisition foncière encore incertaine mais promise par l'Etat depuis 2008.

Césure de la Cantonnière 2

Pour donner suite à l'intérêt exprimé par l'entreprise Verdonnet pour la réalisation d'aménagements paysagers et environnementaux sur son site en prolongation des césures voisines, un projet des aménagements potentiels avait été proposé en 2013. L'entreprise Verdonnet a maintenu son intérêt et la DGNP a confirmé sa participation pour ces aménagements.

Mise en œuvre du Programme de Développement Régional (PDR)

La FZAS fait partie intégrante du PDR, programme genevois pour la réalisation de 16 projets agricoles bénéficiant de soutiens cantonaux et fédéraux d'une vingtaine de millions sur six ans.



Césure de la Cantonnière et installations DataSem (à gauche) ; Vue de la serre des Marais depuis la césure de la Cantonnière (à droite).

Les subventions versées durant l'année 2014 par le biais du PDR concernent avant tout la réalisation du projet de césure de la Cantonnière ainsi que le solde du projet de la Grande-Mer. Les études nécessaires aux projets de Lully-Léchat et Lully-Cornaches ont également été subventionnées par ce biais ainsi que l'étude complémentaire liée aux ruissellements de Lully.

Les soutiens financiers obtenus par le biais du PDR sont le garant de la mise en place des infrastructures de la FZAS. En effet, il n'existe à ce jour, aucune autre base légale permettant le financement de ces réalisations. Les conventions passées avec les maraîchers permettent de garantir une participation aux financements des césures et les communes concernées sont également interpellées. A ce titre, la commune de Veyrier a concrétisé sa participation à la césure de la Grande-Mer en 2014.

Transfert des parcelles acquises par l'Etat dans le cadre de la renaturation de l'Aire

Lors de la constitution de la FZAS en 2008 et dans le cadre du projet de renaturation de l'Aire, l'Etat s'était engagé à revendre à la FZAS le solde des parcelles acquises. Ces terrains auraient dû permettre à la Fondation de démarrer sa mission d'amélioration des structures foncières des ZAS et de réalisation des infrastructures collectives telles que les césures.

Malheureusement, 6 ans après cette décision et malgré le bouclage de la loi de financement sur la renaturation de l'Aire (2^e étape), aucune parcelle n'a encore été remise à la FZAS. Le cas des parcelles n° 1751 et 1752 devient particulièrement problématique étant donné que le projet de césure Lully-Léchat est prêt à exécution et que les différentes parties (Etat, communes, maraîcher et population voisine) attendent cette réalisation en parallèle de la réalisation de la serre.

Informations et communication de la FZAS

Les actions de communication en 2014 ont concerné l'inauguration de la césure de la Grande-Mer en présence du conseiller d'Etat en charge du département de l'environnement, de l'agriculture et des transports, de conseillers municipaux de toutes les communes concernées par les ZAS, des représentants du monde agricole, et services de l'état et de la population.

Cette manifestation a permis à l'ensemble des partenaires de se rendre compte de la concrétisation des césures et des serres.



Journée d'information à Lully



La journée d'information à Lully du 1^{er} novembre 2014 a présenté une exposition sur le thème « **Une serre c'est quoi ?** ». Des panneaux présentant les sept thématiques suivantes ont permis aux visiteurs de se familiariser avec les zones agricoles spéciales.

- Le maraîchage à Genève
- La zone agricole spéciale
- La serre
- L'autorisation de construire
- La Fondation pour les zones agricoles spéciales
- La zone agricole spéciale de Lully
- La gestion des eaux à Lully

L'exposition comprenait également un film, une dégustation de tomate, un concours et des visites de serres. Ces dernières ont permis aux personnes présentes de mieux se rendre compte de la réalité de la production maraîchère d'aujourd'hui ainsi que des besoins en infrastructures telles que des serres.

VI. Perspectives

2014 a été faste en réalisations et en actions de communication, ce qui a permis à la Fondation d'ancrer son rôle au sein du contexte genevois constitué de multiples acteurs parfois bloquant pour le développement des infrastructures maraîchères et horticoles.

La coordination et l'information proposée par la Fondation ont permis aux acteurs de se rencontrer, d'échanger et de mieux se comprendre pour développer ensemble des solutions satisfaisants les différentes entités.

Les procédures restent néanmoins encore longues et les outils à disposition de la Fondation insuffisants pour répondre aux besoins des maraîchers ou horticulteurs devant évoluer dans un contexte d'un marché en forte concurrence nécessitant une réponse rapide en terme d'adaptation ou de développement des entreprises.

Début 2015, le Grand Conseil a confirmé le renouvellement du contrat de prestation de la Fondation pour les zones agricoles spéciales permettant d'assurer son fonctionnement. Si ce contrat quadriennal est une bonne nouvelle pour la Fondation et le monde maraîcher et horticole de Genève, la limitation des moyens restent préoccupante.

**FONDATION POUR LES ZONES
AGRICOLEES SPECIALES**

GENEVE

COMPTES 2014

FONDATION POUR LES ZONES AGRICOLES SPECIALES
GENEVE
COMPTES 2014

1. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
 2. BILAN AU 31 DECEMBRE
 3. COMPTE D'EXPLOITATION
 4. ANNEXE
-

Genève, le 30 avril 2015

multi**révision** belzer & cie S.A.

Rapport de l'organe de révision sur le
contrôle restreint au conseil de
fondation de la

**FONDATION POUR LES ZONES
AGRICOLEES SPECIALES,
Genève**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la Fondation pour les Zones Agricoles Spéciales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

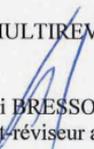
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et aux Swiss-GAAP RPC.

Nous attirons votre attention sur le fait que la Fondation présente une situation de surendettement. Le conseil de fondation se doit d'agir conformément à l'article 84a du Code Civil.

En outre, conformément à l'art. 27 des statuts, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels défini conformément aux prescriptions du Conseil de Fondation.

Genève, le 30 avril 2015

MULTIREVISION, BELZER & CIE S.A.


Henri BRESSOUD
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

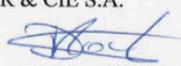

Damien ROCH
Expert-réviseur agréé

Tableau I

FONDATION POUR ZONES AGRICOLES SPECIALES

GENEVE

=====

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014 COMPARE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

Désignation	Notes	Valeur comptable 31.12.2014	Valeur comptable 31.12.2013
		CHF	CHF
<u>ACTIF</u>			
<u>Actifs circulants</u>			
<u>Liquidités</u>			
Banque BCGE		1'369'771.27	1'455'319.19
<u>Réalisables</u>			
Clients		5'260.00	12'760.00
Créance Etat de Genève	1	450'000.00	450'000.00
Débiteurs divers		49.15	362.20
		455'309.15	463'122.20
<u>Compte de régularisations actif</u>			
Frais payés d'avance		3'852.70	806.45
Total actifs circulants		1'828'933.12	1'919'247.84
<u>Actifs immobilisés</u>			
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Coûts d'acquisition Parcelles	2	36'200.00	36'200.00
Coûts de réalisation du projet PRD "Cesures"	3	414'290.25	282'673.30
Total actifs immobilisés		450'490.25	318'873.30
Total de l'Actif		2'279'423.37	2'238'121.14

Tableau Ia

Désignation	Notes	Montants	Montants
		au 31.12.2014	au 31.12.2013
		CHF	CHF
<u>PASSIF</u>			
<u>Fonds étrangers</u>			
<u>Capitaux étrangers à court terme</u>			
Créanciers		2'020.80	1'105.50
<u>Comptes de régularisations</u>			
Passifs transitoires		21'234.93	19'346.08
Total capitaux étrangers à court terme		23'255.73	20'451.58
<u>Capitaux étrangers à long terme</u>			
Subventions non dépensées à restituer		10'566.52	16'558.00
<u>Fonds affectés</u>			
Subvention Cantonale d'Investissement		2'000'000.00	2'000'000.00
Subvention d'Investissement PDR	4	255'711.00	193'247.00
		2'255'711.00	2'193'247.00
Total capitaux étrangers à long terme		2'266'277.52	2'209'805.00
Total fonds étrangers		2'289'533.25	2'230'256.58
<u>Fonds propres</u>			
Perte reportée avant le contrat de prestations		-41'748.00	-41'748.00
Bénéfice reporté dès le début du contrat de prestations		49'612.56	39'184.00
Bénéfice (perte) de l'exercice acquis à la Fondation		-17'974.44	10'428.56
Total du Capital de la Fondation		-10'109.88	7'864.56
Total du Passif		2'279'423.37	2'238'121.14

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

Tableau II

COMPARE AU BUDGET ET A L'EXERCICE 2013

Désignation	Budget 2014	Exercice 2014	Exercice 2013
	CHF	CHF	CHF
<u>PRODUITS</u>			
Subvention Cantonale de fonctionnement	100'000.00	100'000.00	100'000.00
Fermage	0.00	260.00	260.00
Produits divers	400.00	107.40	107.35
	100'400.00	100'367.40	100'367.35
<u>CHARGES</u>			
<u>Charges directes de projets</u>			
Mandats d'études de faisabilité (Part FZAS+OFAG)	-20'000.00	0.00	0.00
	80'400.00	100'367.40	100'367.35
<u>Frais administratifs</u>			
Salaires et charges sociales et ass. du personnel	-71'800.00	-53'835.05	-68'171.85
Salaires tiers	-38'000.00	-38'822.00	0.00
Frais divers du personnel	0.00	-2'484.00	0.00
Formation	0.00	-3'100.00	0.00
Loyer et support administratif	-13'000.00	-9'600.00	-9'600.00
Honoraires divers	-6'500.00	-6'380.00	-7'448.05
Jetons de présence	-5'000.00	-5'050.00	-4'350.00
Cotisations		-801.05	-1'627.10
Mission et réception		-377.00	-873.80
Actions communications	-2'000.00	-2'885.31	0.00
Frais informatique		-309.00	-51.00
Frais divers		-503.95	-99.65
	-136'300.00	-124'147.36	-92'221.45
	-55'900.00 #	-23'779.96	8'145.90
<u>Résultat Financier</u>			
Produits financiers	1'200.00	141.00	454.40
Charges financières	0.00	-326.96	-295.64
	1'200.00	-185.96	158.76
	-54'700.00	-23'965.92	8'304.66

Tableau IIa

Désignation	Budget	Exercice 2014	Exercice 2013
	CHF	CHF	CHF
<u>Produits et charges exceptionnels</u>			
Produits sur exercices antérieurs	55'000.00	0.00	5'817.35
Charges sur exercices antérieurs	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>-197.45</u>
	<u>55'000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>5'619.90</u>
<u>RESULTATS</u>			
Bénéfice (perte) avant restitution	300.00	-23'965.92	13'924.56
Part du résultat à attribuer à l'Etat 25 %	<u>0.00</u>	<u>5'991.48</u>	<u>-3'496.00</u>
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE APRES RESTITUTION	<u>300.00</u>	<u>-17'974.44</u>	<u>10'428.56</u>

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX
DURANT L'EXERCICE 2014

Désignation	Existant initial	Dotation	Utilisation	Existant final
	CHF	CHF	CHF	CHF
Résultats reportés au début du contrat de prestations	-41'748.00	-	-	-41'748.00
Résultats reportés dès le début du contrat de prestations	39'184.00	10'428.56	-	49'612.56
Résultat de l'exercice	10'428.56	-17'974.44	-10'428.56	-17'974.44
	7'864.56	-7'545.88	-10'428.56	-10'109.88

TABLEAU DE SUIVI DES RESULTATS (Contrat de prestations 2011-2014)

soit subvention de fonctionnement de CHF 100'000.-- par année

Désignation	2011	2012	2013	2014	Cumul
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Résultat avant répartition	43'800.00	8'446.00	13'924.56	-23'965.92	42'204.64
1) Répartition de la part revenant à l'Elat	-10'950.00	-2'112.00	-3'496.00	5'991.48	-10'566.52
2) Résultat après répartition	32'850.00	6'334.00	10'428.56	-17'974.44	31'638.12

1) Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat au passif du bilan

2) Résultats cumulés acquis à la Fondation depuis le début du contrat de prestations, portés dans les fonds propres.

Tableau IV

TABLEAU FLUX DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE 2014 COMPARE A L'EXERCICE 2013

	2014	2013
<u>METHODE INDIRECTE</u>	CHF	CHF
Résultat de l'exercice après restitution à l'Etat	-17'974.44	10'428.56
<u>Variation du fond de roulement</u>		
(Augmentation) Diminution des créances à court terme	7'813.05	-12'229.20
(Augmentation) Diminution des comptes régularisations actifs	-3'046.25	58'370.55
Augmentation (Diminution) des dettes à court terme	2'804.15	-1'573.42
Flux de trésorerie provenant d'exploitation	-10'403.49	54'996.49
Augmentation acquisitions parcelles	0.00	-300.00
Augmentation coûts de réalisation du projet PDR	-131'616.95	-189'125.30
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-131'616.95	-189'425.30
Encaissement subvention d'investissement PDR encaissées	62'464.00	115'356.00
Augmentation (Diminution) du résultat à restituer à l'Etat au terme du contrat de prestations	-5'991.48	3'496.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	56'472.52	118'852.00
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	-85'547.92	-15'576.81
<u>Trésorerie</u>		
Au début de l'exercice	1'455'319.19	1'470'896.00
A la fin de l'exercice	1'369'771.27	1'455'319.19
	85'547.92	15'576.81

Tableau V

FONDATION POUR LES ZONES AGRICOLES SPECIALES

GENEVE

=====

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2014**A. PRINCIPES, METHODES COMPTABLES ET EVALUATION****Référentiel comptable**

Disposition légales	CO, CC, LGAF, LIAF,
Prescriptions particulières	Principes comptables SWISS-GAAP RPC Application des directives transversales de l'Etat de Genève : - Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées - Traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées.

Comptabilisation

Les charges et produits sont comptabilisés selon le principe de l'échéance.
Tous les coûts de réalisation du projet PRD « Césures » sont présentés dans l'actif immobilisé tant qu'ils ne sont pas achevés.
Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux étrangers aussi longtemps que les programmes auxquels elles sont destinées ne sont pas terminés.

Evaluations

Les actifs et passifs de la fondation sont évalués selon le principe des coûts historiques.
Aucun amortissement n'est jugé nécessaire sur les coûts d'acquisition des parcelles et les coûts de réalisation du projet PRD « Césures ».

Analyse des risques

Une analyse des risques a été réalisée par le Comité direction de la fondation. Elle fait l'objet d'un document interne qui sera annuellement mis à jour. Les mesures visant à limiter ces risques seront adaptées en conséquence. L'analyse des risques est soumise au Conseil de Fondation pour approbation.

Système de contrôle interne

Le SCI était établi le 20 septembre 2013. Les points suivants

- 1) Budget
- 2) Trésorerie et versements
- 3) Clôture et informations financières
- 4) Traitement des salaires
- 5) Contrôle débiteurs
- 6) Passation de mandat
- 7) Acquisition de parcelles

B. NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS	<u>2014</u>	<u>2013</u>
1 Créances Etat de Genève Solde subvention d'investissement à recevoir	450'000.—	450'000.—
2 Coûts d'acquisition Parcelles Parcelle "Les Caqualannes" Parcelle "Grivel-Dellillaz"	20'400.— <u>15'800.—</u>	20'400.— <u>15'800.—</u>
Coût total d'acquisition activé	<u>36'200.—</u>	<u>36'200.—</u>

3. Coûts d'acquisition du projet PRD "Césures"

	<u>31.12.2014</u>	<u>Variations en 2014</u>	<u>31.12.2013</u>
3.1 Césure de la Cantonnière			
Coût d'acquisition de la parcelle	83'718.00	0.00	83'718.00
Coût d'aménagement	131'332.90	115'974.80	15'358.10
Participation Entreprise DATASEM	<u>-5'000.00</u>	<u>-5'000.00</u>	<u>0.00</u>
	<i>210'050.90</i>	<i>110'974.80</i>	<i>99'076.10</i>
3.2 Césure de la Cantonnière 2			
Coûts d'aménagement	<i>2'160.00</i>	0.00	<i>2'160.00</i>
3.3 Césure de la Grande Mer			
Coût d'aménagement	165'578.55	11'001.95	154'576.60
Participation du propriétaire	-12'500.00	0.00	-12'500.00
Participation de la Commune de Veyrier	<u>-15'000.00</u>	<u>-15'000.00</u>	<u>0.00</u>
	<i>138'078.55</i>	<i>-3'998.05</i>	<i>142'076.60</i>
3.4 Césure de Lully Léchat			
Coût d'aménagement	<i>57'898.80</i>	<i>18'538.20</i>	<i>39'360.60</i>
3.5 Césure de Lully Cornaches			
Coût d'aménagement	<i>6'102.00</i>	<i>6'102.00</i>	<i>0.00</i>
Total des coûts encourus	<u>414'290.25</u>	<u>131'616.95</u>	<u>282'673.30</u>
Subvention cantonale d'investissement reçue	<u>2'000'000.00</u>		<u>2'000'000.00</u>
Solde de subvention non utilisée	1'585'709.75		1'717'326.70

4. Cumul de subventions reçus

(74% du total des coûts éligibles de CHF 2'300'409.—)

255'711.— **193'241.—**

dont subventions fédérales 34%	151'253.—	88'789.—
dont subventions cantonales 40%	104'458.—	104'580.—

C RAPPORT DE PERFORMANCE**ORGANISATION**

Adresse Fondation pour les Zones Agricoles Spéciales (FZAS)
C/o ACADE S.à.r.l.
Chemin du Fief-de-Chapitre 7
1213 Petit-Lancy

Forme juridique Fondation de droit public, non inscrite au SSF

But Définir, promouvoir, développer et améliorer la structure foncière dans les zones agricoles, voire de réaliser et d'exploitation les équipements collectifs y relatifs.

Fiscalité La fondation est au bénéfice d'une exonération fiscale

Activité 2014 Travaux d'étude et aménagement parcelles

Conseil de fondation M. Dinh Manh UONG, Confignon – président*
M. Alexandre CUDET- Vice-président*

Membres Mme Karine SALIBIAN KOLLY
Mme Martine ROSET
M. Jaques-Olivier ELMER
M. Philippe MAGNIN
M. Johannes VAN LOON
M. Bernard TROTTET

Nouveaux membres au 07.05.2014
M. Alain BIDAUX

Sorties au 07.05.2014
M. Jean-Marc SERMET

Comité de direction M. Dinh Manh UONG, Confignon – président*
M. Alexandre CUDET – Vice-président*
Mme Catherine BERTONE – Directrice

Mme Martine ROSET – Membre invité permanent
Directrice ad interim jusqu'au 31.08.2011

*signature collective à deux des membres du Comité de direction

Rémunération des membres du Conseil de Fondation

Rémunération globale	5'050.—	4'350.—
----------------------	---------	---------

Rémunération des membres de la direction

Echelle de salaires de l'Etat : Classe 21

Taux d'occupation 50 % dès le 01.09.2011

57'015.—

56'461.20

Organe de contrôle

Multirévision, Belzer & Cie SA

Carrefour de Rive 1

1207 Genève

Dès le 1^{er} janvier 2013**Analyse de performance**

Acquisition de parcelles selon point 2 de l'annexe

Fin de l'étude de faisabilité du projet de césures vertes et bleues.

Mise en œuvre du projet de réalisation de césures vertes et bleues.